CRÉDIT ACHETEUR CREDENDO

CREDENDO PROPOSE **UN FINANCEMENT DIRECT AUX ACHETEURS ÉTRANGERS** DE PRODUITS ET/OU SERVICES BELGES SOUS LA FORME D'UN CRÉDIT ACHETEUR.

Qu'est-ce qu'un crédit acheteur Credendo ?

Lorsque ni l'exportateur ni sa banque ne sont disposés à prendre en charge le financement du contrat d'exportation par l'octroi d'un délai de paiement, l'exportateur peut faire appel à Credendo pour octroyer à l'acheteur un crédit destiné à financer le contrat d'exportation. Ce crédit est qualifié de « crédit acheteur Credendo ». Il offre un avantage compétitif à l'exportateur, lequel peut être payé par Credendo au comptant au fur et à mesure de l'exécution du contrat d'exportation.

Les conditions du crédit acheteur Credendo sont simples et se retrouvent dans une convention de crédit standardisée. Le montant du crédit est en EUR ou en USD ; il ne dépasse pas 85 % du contrat d'exportation et le taux d'intérêt est fixe. Le remboursement de ce crédit se fait en trimestrialités égales.

Que propose Credendo à l'exportateur ?

Credendo offre une solution permettant à l'exportateur de voir écarté tout risque de non-paiement.

En effet, dans le cadre du crédit acheteur Credendo, cette dernière paie directement l'exportateur dès que celui-ci a achevé l'ensemble de ses obligations sous le contrat d'exportation.

Par ailleurs, tout en conservant l'assistance et le soutien de l'exportateur, Credendo prend la place de ce dernier dans les discussions relatives au financement avec l'acheteur.

L'exportateur peut, en outre, être assuré contre le risque de résiliation (voir les fiches produits « Assurance crédit fournisseur », « Assurance crédit acheteur » et « Assurance affaire au comptant »).

Que propose Credendo à l'acheteur ?

En vue de l'achat de produits et/ou services belges, l'acheteur reçoit un financement de Credendo, prêteur solide et fiable opérant avec la garantie de l'État belge.
Credendo peut prêter à l'acheteur jusqu'à 85 % du montant du contrat commercial.

Structure du crédit acheteur Credendo

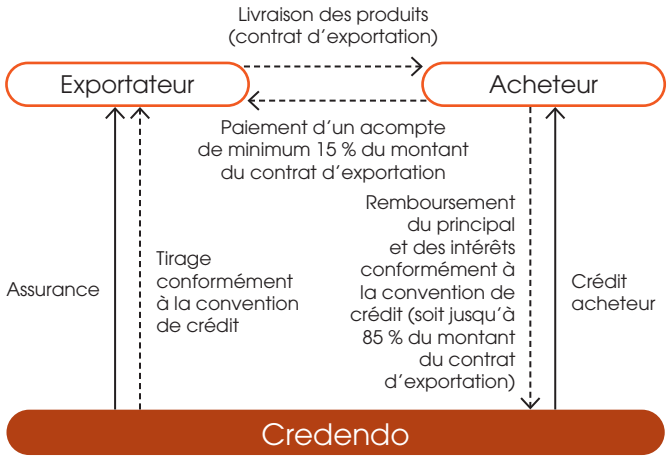

Qui peut faire appel à ce crédit ?

Tout acheteur étranger intéressé par l'achat de biens et/ou services belges peut bénéficier d'un crédit proposé par Credendo, sous réserve de certaines conditions formulées par l'OCDE.

Sous quelles conditions Credendo accorde-t-elle un crédit acheteur ?

Credendo peut accorder un crédit acheteur pour tout contrat d'exportation de biens d'équipement et de services, pour des montants allant de 2 millions EUR à 8 millions EUR, et dont la durée se situe entre deux et cinq ans.

Que coûte le crédit acheteur Credendo ?

Le taux de crédit est fonction de la solvabilité de l'acheteur, du pays de destination et de la durée de la transaction, et couvre la totalité des coûts de financement pour l'acheteur.

EXEMPLE

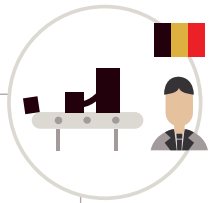

Une entreprise agroalimentaire mexicaine souhaite passer commande d'une ligne de remplissage et d'emballage auprès d'une entreprise belge. L'investissement s'élève à 3,8 millions USD. Il apparaît extrêmement difficile pour l'acheteur mexicain d'obtenir un financement auprès d'une banque locale.

3,8 MILLIONS USD

L'exportateur propose un crédit acheteur Credendo.

Credendo octroie un crédit à l'acheteur. La somme totale du crédit est versée à l'exportateur dès que celui-ci a achevé l'exécution de l'ensemble de ses obligations.

N'hésitez pas à contacter Credendo si vous souhaitez une estimation de taux de crédit pour une affaire spécifique. Cette estimation est gratuite.

Pour plus d'informations
E solutions@credendo.com
T +32 2 788 87 75
www.credendo.com

La dénomination Credendo renvoie à Credendo – Export Credit Agency, l'agence de crédit à l'exportation publique belge créée en 1939. Elle opère avec la garantie de l'État et dispose d'un rating AA de S&P Global.

LIGNE DU TEMPS

1

1. Avant le contrat

À tout moment pendant l'élaboration de son projet d'exportation, un exportateur peut s'adresser à Credendo pour des informations, des indications de primes et des possibilités de financement.

2 - 3

2. Demande d'assurance à Credendo

L'exportateur informe Credendo de son contrat d'exportation en cours de négociation avec l'acheteur et fournit les informations nécessaires relatives à l'acheteur en vue de structurer un crédit pour celui-ci. L'exportateur complète un formulaire de demande d'assurance.

3. Demande de crédit acheteur

L'acheteur introduit une demande de crédit auprès de Credendo et fournit les informations nécessaires en vue de structurer ce crédit.

4

4. Promesse d'assurance

Après analyse, Credendo prend une décision et confirme la possibilité d'octroyer un crédit à l'acheteur sur la base d'une convention de crédit bilatérale. Credendo confirme sa position de couverture à l'exportateur dans une promesse d'assurance et sa position de crédit à l'acheteur dans une promesse de crédit ; ces promesses sont valables six mois.

5

5. Signature des documents contractuels

L'exportateur signe un contrat d'exportation avec l'acheteur, la police d'assurance avec Credendo, et paie la prime. L'acheteur signe un contrat d'exportation avec l'exportateur (ce qui inclut le paiement de l'acompte de 15 % du montant du contrat d'exportation à l'exportateur) et la convention de crédit avec Credendo.

6

6. Livraison des produits et services

L'exportateur fournit les documents de livraison requis à Credendo qui vérifie si toutes les conditions de la convention de crédit sont remplies. Credendo transfère ensuite la somme totale du crédit à l'exportateur et confirme ce versement à l'acheteur, de même que le calendrier de remboursement du crédit.

7. Remboursement du crédit

7 - 8

Le crédit est remboursé en trimestrialités égales sur une période de maximum cinq ans.

8. Indemnisation

En cas de non-remboursement du crédit, Credendo en assumera le risque.

Credendo • rue Montoyer 3 • 1000 Bruxelles, Belgique • T +32 (0)2 788 88 00 • www.credendo.com • Éditeur responsable : Dirk Terweduwe